

## GUIDE DE PROCEDURE « Avancements de grade - AGIRHE » PROFIL COLLECTIVITE

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 introduit la notion de « lignes directrices de gestion » (LDG) pour toutes les collectivités. Ces lignes sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du Comité technique (CT), puis à compter de 2022 du Comité social territorial (CST). Prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Les LDG deviennent la référence en matière de gestion des ressources humaines et s'inscrivent dans une logique souhaitée par le législateur visant à simplifier et formaliser les orientations de la collectivité garantissant une transparence et une objectivité des procédures.

Les LDG constituent dès 2021, le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité ou de l'établissement. **Chaque collectivité, toute taille confondue, doit donc obligatoirement se doter de ses propres LDG.**

---

### COMMENT INSERER VOS LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DANS AGIRHE ?

---

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités pour la gestion de vos avancements de grade via AGIRHE, il est impératif que nous ayons connaissance de vos Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG signées doivent être téléversées sur AGIRHE.

Pour ce faire, il convient d'aller sur l'onglet "L. D Gestion".



Vous devez au préalable avoir « ajouté » un document en cliquant sur le bouton **+Ajouter un document** si vous n'avez pas réalisé ce document via AGIRHE.

[Retour](#)

### Elaboration des lignes directrices de gestion

Vous pouvez en répondant au questionnaire présent sur cette page élaborer une trame pour définir vos lignes directrices de gestion, en application du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019. Une fois vos réponses renseignées, vous pourrez générer un document Word éditable, à compléter si besoin et à faire valider par votre autorité territoriale. Ces lignes directrices de gestion devront ensuite être présentées au Comité Technique.

La saisie et la validation des dates est obligatoire avant toute saisie

Date Début :   Date Fin :

Il suffit, si vous ne réalisez pas votre document via AGIRHE et que vous avez par exemple retenu le document-type validé par le CT du CDG d'entrer une date de début et de fin (01/01/2021 et 31/12/2021), de valider les dates avant de procéder au téléversement.

Le téléversement se fait via la colonne "document pdf"

[Home](#) [Agent](#) [Collectivité](#) [L.D.Gestion](#) [Instances](#) [Médecine](#) [Documents](#)

### Historique des lignes directrices de gestion

[+ Ajouter un nouveau document](#)

| Date de début | Date de fin | Créé le | Modifié le | Gestionnaire | Document PDF | Duplicer | Comité technique |
|---------------|-------------|---------|------------|--------------|--------------|----------|------------------|
| 01/01/2021    | 31/12/2026  |         |            |              |              |          |                  |

[D.Gestion](#) [Instances](#) [Médecine](#) [Documents](#)

**Historique des lignes directrices de gestion**

Téléchargement du document final en PDF

Fichier (pdf, taille max 10 Mo) \* :  [Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné. **1**

[Télécharger le fichier](#) [Annuler](#)

Créé le 22/10/2020 22/10/2020

**Envoi du fichier**

Ce PC > Bureau **2**

Organiser Nouveau dossier

Ce PC Bureau Documents Nom LDG 30-1att

Modifié le 27/11/2020 26/11/2020

Elles doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en œuvre sur le long terme, inscrites dans un plan d'actions réaliste et réalisable, compte tenu des spécificités locales et du projet politique 2020-2026.

La loi de transformation de la fonction publique exonère les collectivités de l'avis de la commission administrative paritaire préalablement à l'établissement des tableaux annuels d'avancement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Si le recours à la CAP n'est plus requis, la procédure d'avancement de grade répond néanmoins à un certain nombre d'impératifs réglementaires qui s'imposent à la collectivité sous peine d'illégalité des décisions.

## Rappel des principales règles

Les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois fixent les conditions pour pouvoir être inscrit au tableau d'avancement, en général en termes d'ancienneté, d'échelon particulier ou de durée de services effectifs.

Ces avancements peuvent intervenir soit par ancienneté, soit après obtention d'un examen professionnel (justificatif à fournir pour l'étude de l'avancement de grade).

Il ne peut être dressé qu'**un seul tableau par année civile**, par grade et par collectivité. Aucun complément, ni modification ne peuvent intervenir sur le tableau d'avancement devenu définitif.

La nomination des agents se fait dans le respect des ratios déterminés par l'assemblée délibérante, après avis du CT. L'ordre du tableau détermine l'ordre des nominations.

L'avancement de grade peut nécessiter la création de l'emploi correspondant au nouveau grade s'il n'existe pas au tableau des effectifs. Depuis 2012 la déclaration de création ou de vacance d'emploi n'est plus obligatoire sur le site emploi-territorial, préalablement à la nomination aux grades exclusivement accessibles par voie d'avancement de grade.

Une création de poste n'a pas d'effet rétroactif, le poste est créé au plus tôt à la date de la délibération.

Les taux de promotion demeurent toujours en vigueur. Si tel n'est pas le cas, il convient de saisir le CT du CDG.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'autorité territoriale doit avoir préalablement défini les LDG pour pouvoir procéder à des avancements de grade.**

Dès lors que l'ensemble des conditions énumérées ci-dessus sont remplies, la nomination peut intervenir à n'importe quelle date comprise entre la date de l'arrêté portant mise en place des LDG et le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est dressé. Passé le 31 décembre, il faudra attendre l'établissement d'un nouveau tableau avant de pouvoir nommer l'agent.

**1er exemple :** si l'arrêté portant mise en place des LDG est daté au 15 mai 2021, aucun avancement de grade ne pourra être prononcé préalablement à cette date, alors même que l'agent réunirait les conditions d'ancienneté antérieurement.

**2ème exemple** : si l'arrêté portant mise en place des LDG est daté au 15 mai 2021, que le tableau annuel est fixé au 15 juin 2021 et que l'agent réunit les conditions d'ancienneté au 20 mai 2021, l'agent sera alors éligible au 20 mai 2021.

## AVANCEMENTS DE GRADE POSSIBLE

La gestion des avancements de grade s'effectue désormais par le biais du même menu que les LDG.

Le service du Centre de Gestion procède au calcul des avancements de grade en fin d'année pour l'année suivante. (Ce calcul intervient le plus tard possible de manière à intégrer un maximum de situations validées, faute de quoi de nombreuses erreurs pourront apparaître dans le recensement des possibilités).

Une fois le calcul réalisé, vous pouvez faire le point sur les avancements de votre collectivité en allant dans la fenêtre "avancements de grades possibles". Chaque possibilité d'avancement de grade se retrouve également dans la situation individuelle de chaque agent dans la rubrique « Prochaines évolutions de carrière / Avancement de grade ».

### I. L.D.Gestion/Avancements de grade/Avancement de grade possibles"

The screenshot shows the Agirhe RH - Espace collectivité interface. At the top, it displays the user's name 'ZZ test', the date of last connection '11/01/2021 à 14:19', and a 'Se déconnecter' button. The navigation bar includes links for 'L.D. Gestion', 'Instances', 'Médecine', 'Remplacement', 'Statistiques', 'Documents', and 'Liens'. The main menu on the left is titled 'Tableau de bord' and includes sections for '+ Carrières' and '+ Absences et accidents de travail'. A dropdown menu under 'L.D. Gestion' is open, showing 'Avancements de grade' as the selected item. This dropdown also lists 'Nouveau tableau annuel' and 'Liste des dossiers'. A yellow box highlights the 'à compléter' status of the 'Liste des dossiers' item.

Sur cette page figure l'ensemble des agents de votre collectivité ou établissement.

Seuls les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade comportent le « grade d'avancement possible » et la « date d'avancement possible ».

Agirhe RH - Espace collectivité - ZZ test

Dernière connexion le 11/01/2021 à 14:19 [Se déconnecter](#)

Agent Collectivité L. D. Gestion Instances Médecine Remplacement Statistiques Documents Liens

### Liste des avancements de grades possibles

Année : 2021

Cadre d'emploi :

[Imprimer](#) [Imprimer tous les cadres d'emploi](#) [Exporter](#)

| Agent            | Grade initial                 | Grade d'avancement possible                            |
|------------------|-------------------------------|--|
| ARDBERG Antoine  | technicien                    |  |
| BOUGON Test      | adjoint technique territorial | adjoint technique territorial principal de 2ème classe |
| BOWMORE Mathilde | adjoint technique territorial |  |
| HALTERERI Tarek  | adjoint technique territorial |  |

Cette liste peut être imprimée, soit par cadre d'emplois, soit pour l'ensemble des agents. Vous avez aussi accès à un export excel.

Si un agent pour lequel vous pensez qu'il remplit les conditions n'apparaît pas, vous devez contacter le service carrière afin de corriger les anomalies qui empêchent la détection de l'avancement.

Le logiciel AGIRHE n'est pas en mesure de détecter les conditions particulières propres à certains avancements et pourra proposer des avancements pour lesquels la nomination est assujettie à des règles liées à la situation des agents (Attaché hors classe/ Ingénieur général, Ingénieur en chef hors-classe, Ingénieur hors-classe)

De plus, ce logiciel ne connaît pas l'historique des ratios liés à l'examen professionnel pour les avancements de catégorie B.

Sur ces deux points, nous vous invitons à consulter le service carrières du Centre de Gestion afin de vérifier au préalable les possibilités de nomination.

Vérifiez au préalable que les nominations issues des tableaux de l'année précédente nous ont bien été adressés pour validation.

## ETABLISSEMENT ET EDITION DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

### I. L.D.Gestion/Avancements de grade/Nouveau tableau annuel"

The screenshot shows the Agirhe RH - Espace collectivité interface. At the top, it displays "Agirhe RH - Espace collectivité - ZY Test". Below this is a navigation bar with links: Agent, Collectivité, L.D.Gestion (which is currently selected), Instances, Médecine, Remplacement, Statistiques, Documents, and Liens. A user status bar indicates "Dernière connexion le 10/12/2020 à 20:53" and "Se déconnecter". The main content area has a "Tableau de bord" section. On the left, there are buttons for "Carrières" and "Absences et accidents de travail". In the center, a dropdown menu for "L.D.Gestion" is open, showing "Avancements de grade" and "Nouveau tableau annuel". A sub-menu for "Nouveau tableau annuel" includes "Liste des dossiers" and "Suivi des nominations".

Le menu "Nouveau tableau annuel" vous permet de créer vos tableaux grade par grade.

The screenshot shows the "Tableau annuel d'avancement de grade" creation form. At the top, there are dropdown menus for "Collectivité" (ZY Test) and "Gestionnaire" (Sélectionnez un contact). There is also a "Mail" input field. Below these are fields for "Année" (2021) and "Etat du dossier" (En cours de création). A "Cadre d'emplois" dropdown menu is open, showing a list of職务 (occupations): adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints territoriaux d'animation, assistants territoriaux d'enseignement artistique (ancien), assistants territoriaux socio-éducatifs, and techniciens territoriaux. The last item, "techniciens territoriaux", is highlighted with a yellow background.

Attention toutefois, si vous n'avez pas préalablement téléversé vos LDG dans AGIRHE, le module ne fonctionnera pas (se référer à la procédure « comment insérer vos LDG dans AGIRHE ? »)

Agirhe RH - Espace collectivité - ZZCCAS

Dernière connexion le 11/01/2021 à 10:14 [Se déconnecter](#)

[◀ Retour](#)

**Tableau annuel d'avancement de grade**

|   |        |                 |
|---|--------|-----------------|
| Collectivité  | ZZCCAS | Mail            |
| Gestionnaire  |        |                 |
| Vous ne pouvez pas saisir vos avancements de grade car vous n'avez pas téléchargé le document PDF de la présentation des Lignes Directrices de Gestion de votre collectivité dans Agirhe. |        |                 |
| Année   | 2021   | Etat du dossier |
| Cadre d'emplois   |        |                 |

Le logiciel AGIRHE calcule les possibilités d'avancement de grade et est en mesure de vous indiquer pour la majeure partie des grades si un agent peut ou non bénéficier d'un avancement de grade.

[◀ Retour](#)

**Tableau annuel d'avancement de grade**

| Collectivité  | ZY Test                              | Mail   |                            |          |   |               |
|---|--------------------------------------|--|----------------------------|----------|---|---------------|
| Gestionnaire  | Sélectionnez un contact              |  |                            |          |   |               |
| Lignes directrices de gestion présentées au comité technique du 25/08/2020  |                                      |  |                            |          |   |               |
| Année   | 2021                                 | Etat du dossier  |                            |          |   |               |
| Cadre d'emplois   | adjoints administratifs territoriaux | Conditions d'avancement                                    |                            |          |   |               |
| Ratio retenu pour le cadre d'emploi au comité technique du Aucun dossier enregistré au comité technique pour ce cadre d'emplois |                                      |  |                            |          |   |               |
| <b>Liste des agents adjoints administratifs territoriaux</b>  |                                      |  |                            |          |   |               |
| Agent   | Grade Actuel                         | Grade d'avancement possible                                | Grade d'avancement proposé | Critères | Type  | Date possible |
| MANSENG Corinne   | adjoint administratif territorial    | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | -                          |          | <input checked="" type="radio"/> Ancienneté<br><input type="radio"/> Exam. pro. | 01/01/2021    |
| OINDENC Jean-Michel   | adjoint administratif territorial    | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | -                          |          | <input checked="" type="radio"/> Ancienneté<br><input type="radio"/> Exam. pro. | 01/01/2021    |
| TRESSALIER Albertine  | adjoint administratif territorial    | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | -                          |          | <input checked="" type="radio"/> Ancienneté<br><input type="radio"/> Exam. pro. | 01/01/2021    |

Le logiciel vous indique en outre les dates auxquelles ces avancements peuvent intervenir si compte tenu de l'ancienneté de l'intéressé, elles n'interviennent pas au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. (**Attention au respect de ces dates pour établir l'ordre de priorité !**)

Le logiciel vous précise également si les ratios ont bien été votés pour ce cadre d'emploi (pour les collectivités relevant du CT du Centre de Gestion). L'absence de ratios connus ne constitue pas une erreur bloquante dans l'immédiat.

Liste des agents adjoints administratifs territoriaux

| Agent                | Grade Actuel                      | Grade d'avancement possible                                | Grade d'avancement proposé                                 | Critères                         |
|----------------------|-----------------------------------|--|--|----------------------------------|
| MANSENG Corinne      | adjoint administratif territorial | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | <input type="button" value="▼"/> |
| ONDENC Jean-Michel   | adjoint administratif territorial | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | -  | <input type="button" value="▼"/> |
| TRESSALIER Albertine | adjoint administratif territorial | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | <input type="button" value="▼"/> |

  

| Cadre d'emplois                      | Grade d'avancement   | Potentiels | Potentiels Femmes | Potentiels Hommes | Sélectionnés |
|--------------------------------------|--|------------|-------------------|-------------------|--------------|
| adjoints administratifs territoriaux | adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | 0          | 0                 | 0                 | 1            |

Enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi

Après avoir sélectionné le grade d'avancement pour les agents que vous souhaitez inscrire, vous devez impérativement indiquer la date de nomination et l'ordre d'inscription (en s'assurant de la cohérence de celui-ci par rapport aux dates).

|                 |                                  |                         |  |
|-----------------|----------------------------------|-------------------------|--|
| Année           | 2021                             | Etat du dossier         | En cours de création   |
| Cadre d'emplois | adjoints techniques territoriaux | Conditions d'avancement |  |

Ratio retenu pour le cadre d'emploi au comité technique du 25/08/2020

| Année             | Grade  | Taux | Dérogation |
|-------------------|--|------|------------|
| A/C de 01/01/2021 | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 100  | Non        |
| A/C de 01/01/2021 | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | 100  | Non        |

Liste des agents adjoints techniques territoriaux

| Agent             | Grade Actuel   | Grade d'avancement possible                            | Grade d'avancement proposé                             | Critères                         |
|-------------------|--|--|--|----------------------------------|
| BOUGON Test       | adjoint technique territorial                          | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | <input type="button" value="▼"/> |
| LEGRAND Jean-Jean | adjoint technique territorial                          | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | -  | <input type="button" value="▼"/> |
| LEHMAN Teste      | adjoint technique territorial                          | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | <input type="button" value="▼"/> |
| LETOUT Test       | adjoint technique territorial                          | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | -  | <input type="button" value="▼"/> |
| GRASHOPPER Test   | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | <input type="button" value="▼"/> |

 

Vous pouvez vérifier les conditions d'avancement en cliquant sur le texte "Conditions d'avancement".

Attention : La saisine intervient par cadre d'emplois et par grade. Ne mélangez pas les ordres de priorité !

Une fois votre saisie terminée, vous devez l'**enregistrer**.

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| BOUGON Test  | adjoint technique territorial                          | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 2ème classe |
| LEGRAND Jean-Jean  | adjoint technique territorial                          | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | -  |
| LEHMAN Teste   | adjoint technique territorial                          | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 2ème classe |
| LETOUIT Test   | adjoint technique territorial                          | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | -  |
| GRASHOPPER Test  | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe |
| Cadre d'emplois  |  | Potentiels   | Potentiels Femmes                                      |
| Grade d'avancement   |  | Potentiels   | Potentiels Hommes                                      |
| Aucune ligne   |  |  |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi |  |  |  |



Un nouveau bouton apparaît :

Cliquer dessus

Enregistrer et visualiser le tableau des propositions

Vous devez « imprimer le tableau de propositions », le faire signer à l'autorité territoriale et « télécharger le tableau signé » (en format PDF).

Il faudra ensuite cliquer sur « transmettre pour vérification au CDG »

Enregistrer et visualiser le tableau des propositions

Le CDG sera averti qu'un nouveau dossier LDG / Avancement de grade a été déposé sur le module LDG pour vérification.

Il convient ensuite de revenir sur le menu principal et de sélectionner "Liste des dossiers".

## II. L.D.Gestion/Avancements de grade/Liste des dossiers

The screenshot shows the 'Agirhe RH - Espace collectivité' interface. At the top, it displays 'ZZ test' and the date 'Dernière connexion le 11/01/2021 à 11:32'. There is a 'Se déconnecter' button. The navigation bar includes links for 'Agent', 'Collectivité', 'L.D. Gestion', 'Instances', 'Médecine', 'Remplacement', 'Statistiques', 'Documents', and 'Liens'. A 'Tableau de bord' section is visible on the left, with categories like '+ Carrières' and '+ Absences et accidents de travail'. A dropdown menu under 'L.D. Gestion' shows options: 'Lignes Directrices de Gestion', 'Avancements de grade' (which is highlighted), 'Nouveau tableau annuel', 'Liste des dossiers' (which is also highlighted), and 'Suivi des nominations'. Below this, a yellow box highlights the 'Arrêtés à compléter' link.

Collectivité : Coll Test1 Année :  Etat : Transmis au CDG   Sans les dossiers en cours de création

| Exporter |              |                         |                 |       |            |           |            |            |
|----------|--------------|-------------------------|-----------------|-------|------------|-----------|------------|------------|
| Nº       | Collectivité | Cadre d'emplois         | Etat            | Année | Ancienneté | Ex. prof. | Créé       | Modifié    |
| 5844     | Coll Test1   | rédacteurs territoriaux | Transmis au CDG | 2021  | 1          | 0         | 12/03/2021 | 12/03/2021 |

Le CDG instruit les dossiers transmis et l'état du dossier passe de « Transmis au CDG » à « Vérifié par le CDG »

| Exporter |              |                         |                    |       |            |           |            |            |
|----------|--------------|-------------------------|--------------------|-------|------------|-----------|------------|------------|
| Nº       | Collectivité | Cadre d'emplois         | Etat               | Année | Ancienneté | Ex. prof. | Créé       | Modifié    |
| 5844     | Coll Test1   | rédacteurs territoriaux | Vérifié par le CDG | 2021  | 1          | 0         | 12/03/2021 | 12/03/2021 |
| 5838     | Coll Test1   |                         | Vérifié par le CDG | 2021  | 0          | 0         | 11/03/2021 | 11/03/2021 |

Cliquer sur le dossier concerné.

| dossier                 |   |  |  |   |              |   |                                  |   |                                 |
|-------------------------|---|--|--|---|--------------|---|----------------------------------|---|---------------------------------|
| Agent                   | Grade<br>Actuel                             | Grade<br>d'avancement<br>possible        | Grade<br>d'avancement<br>proposé           | Critères  | Type         | Date<br>possible                          | Date<br>prévue                   | Ordre   | Proposition<br>recevable<br>CDG |
| GAUTIER<br>Théophile    | rédacteur<br>principal<br>de 2ème<br>classe | rédacteur<br>principal de<br>1ère classe | <input type="button" value="réact ... ▾"/> | <input checked="" type="radio"/> Ancienneté<br><input type="radio"/> Exam. pro. | 01/01/2021   | <input type="button" value="15/06/2021"/> | <input type="button" value="1"/> | <input checked="" type="radio"/> Oui<br><input type="radio"/> Non |                                 |
|                         |   |  |  |   |              |   |                                  |   |                                 |
| Cadre d'emplois         | Grade d'avancement                          | Potentiels                               | Potentiels Femmes                          | Potentiels Hommes   | Sélectionnés | Sélectionnés Femmes                       | Sélectionnés Hommes              |   |                                 |
| rédacteurs territoriaux | rédacteur principal de 1ère classe          | 1  | 0  | 1   | 1            | 0   | 1                                |   |                                 |

Tableau des propositions signé 

|   |  |                      |   |   |
|---|--|----------------------|---|---|
|  Imprimer le tableau | Date de validation du tableau par l'autorité territoriale: | <input type="text"/> |  | <input checked="" type="checkbox"/> Figer le tableau annuel |
|---|--|----------------------|---|---|

A l'ouverture, il convient :

- Imprimer le tableau annuel et le faire signer à l'autorité territoriale
- Mettre une « date de validation par l'autorité territoriale »
- Figer le tableau

**Modèle d'arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade**

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**

**Année 2021**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Coll Test1

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

| Agent               | Libellé Grade Actuel                                       | Libellé Grade proposé                                      | Niveau | Observations      |
|---------------------|--|--|--------|-------------------|
| M. CAMUS Albert     | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | 1      | DOSSIER RECEVABLE |
| M. DE MUSSET Alfred | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | 2      | DOSSIER RECEVABLE |

**Total promouvables : 2**

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

**Total promus : 2**

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE,

le 30 mars 2021

Le Maire,

Gustave DURAND

L'état du dossier passe de l'état « Vérifié par le CDG » à « Validé par l'autorité territoriale »

Une fois signé, vous devez **impérativement téléverser le document** sur AGIRHE (procédure identique à celle qui est utilisée pour charger les LDG).

| Nº   | Collectivité | Cadre d'emplois         | Etat                               | Année | Ancienneté | Ex. prof. | Créé       | Modifié    |  |
|------|--------------|-------------------------|------------------------------------|-------|------------|-----------|------------|------------|--|
| 5844 | Coll Test1   | rédacteurs territoriaux | Validé par l'autorité territoriale | 2021  | 1          | 0         | 12/03/2021 | 12/03/2021 |  |

Vous pouvez à présent générer les arrêtés d'avancement de grade.

### III. Agents / arrêtés avancement de grade

La procédure est la même que précédemment.

Attention : **La génération des arrêtés est impossible si vous n'avez pas téléversé le tableau d'avancement correspondant dans AGIRHE.**

Vous devez vous placer dans le menu Agents / Arrêtés avanc. de grade

The screenshot shows the Agirhe RH - Espace collectivité - CENTRE DE GESTION interface. The top navigation bar includes links for Agent, Collectivité, L. D. Gestion, Instances, Médecine, Remplacement, and S. A red arrow points to the 'Arrêtés Avanc. de grade' option in the 'Agent' dropdown menu. The main content area displays a list of agents and a section titled 'Liste des tableaux annuels'.

Vous retrouvez les agents figurant sur vos tableaux.

|                                  | Agent             | Collectivité   | L. D. Gestion  | Instances     | Prévention      | Documents       | Paramètres                | Liens |
|----------------------------------|-------------------|--|----------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------------------|-------|
| <a href="#">Création arrêtés</a> |                   |  |                |               |                 |                 |                           |       |
| <a href="#">Impression</a>       |                   |  |                |               |                 |                 |                           |       |
| <input type="checkbox"/>         | Agent             | Grade accepté  | Type           | Date possible | Date avancement | Date Validation |                           |       |
| <input type="checkbox"/>         | CAMUS Albert      | adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | par ancienneté | 01/01/2021    | 01/04/2021      | 30/03/2021      | <a href="#">Modifier.</a> |       |
| <input type="checkbox"/>         | DE MUSSET Alfred  | adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | par ancienneté | 01/01/2021    | 01/05/2021      | 30/03/2021      | <a href="#">Modifier.</a> |       |
| <input type="checkbox"/>         | GAUTIER Théophile | rédacteur principal de 1ère classe                         | par ancienneté | 01/01/2021    | 15/06/2021      | 12/03/2021      |                           |       |

Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 3

Il suffit de sélectionner l'agent souhaité et de cliquer sur « création arrêtés » pour générer l'arrêté correspondant.

**Modèle d'arrêté portant avancement de grade**

**Département de la MARNE  
Coll Test1**

**Arrêté n°**

**ARRETE PORTANT AVANCEMENT DE MONSIEUR ALBERT CAMUS  
AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,  
Vu la délibération créant un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à raison de 35 H 00 hebdomadaires,  
Vu la délibération prise après avis favorable du Comité Technique fixant le taux de promotion au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,  
Vu l'arrêté du Maire fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,  
Vu la situation administrative de Monsieur Albert CAMUS, à l'échelon 07 du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe depuis le 28/10/2020 sans reliquat d'ancienneté,

**Considérant que Monsieur Albert CAMUS est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 01/04/2021, Monsieur Albert CAMUS, titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est nommé au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe et reclassé comme suit :

| Ancienne situation  | Nouvelle situation au 01/04/2021   |
|---|--|
| <b>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b><br>Echelon : 07<br>Depuis le 28/10/2020<br>sans reliquat d'ancienneté | <b>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b><br>Echelon : 04<br>Indice brut : 430 Indice majoré : 380<br>avec un reliquat d'ancienneté de 5 mois<br>3 jours |

**Article 2** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :  
- au Comptable de la collectivité,  
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la MARNE,  
- à l'intéressé.

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le .....

Le Maire,

Notifié à l'intéressé le :

Signature de l'agent :

Si vous vous placez sur le déroulement de carrière de l'agent, vous retrouvez l'arrêté d'avancement de grade, de couleur violet (acte généré par la collectivité).

Il convient de nous adresser une copie de l'arrêté d'avancement de grade pour chacun de vos agents.

The screenshot shows the 'Carrières' (Careers) module of a software application. The top navigation bar includes links for Agent, Collectivité, L. D. Gestion, Instances, Prévention, Documents, Paramètres, and Liens. The current user is identified as C38396 CAMUS Albert adjoint administratif territorial principal de 2ème classe. The main content area displays the 'Déroulement de carrière' (Career History) for this agent. The table lists several career events:

| Date       | Arrêté   | Grade  | Ech.   | DH   | Collectivité |
|------------|--|--|--------|------|--------------|
| 01/04/2021 | Avancement de grade                                  | adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | 04(C3) | 3500 | Coll Test1   |
| 01/01/2021 | Revalorisation indiciaire sans modification carrière | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | 07(C2) | 3500 | Coll Test1   |
| 28/10/2020 | Avancement d'échelon durée unique                    | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | 07(C2) | 3500 | Coll Test1   |
| 01/01/2020 | Revalorisation indiciaire sans modification carrière | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | 06(C2) | 3500 | Coll Test1   |
| 01/01/2019 | Revalorisation indiciaire sans modification carrière | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | 06(C2) | 3500 | Coll Test1   |

Le service « carrières » reste à votre disposition pour toute information complémentaire.